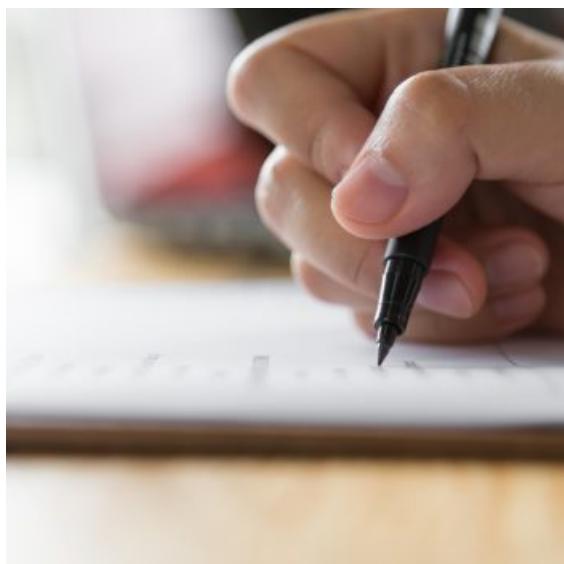


Examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION



Conditions , dates.

La note de service d'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal au titre de 2026 a été publiée :

- Nombre de place : 22

Conditions d'accès :

Sont admis à prendre part aux épreuves les attachés d'administration du MASA qui au plus tard le 31 décembre 2026 :

- auront accompli au moins **trois ans de services effectifs** en qualité de fonctionnaire dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et auront atteint le **5^e échelon** du grade d'attaché, ces **deux conditions étant cumulatives**.

Inscription

Inscriptions du 2 septembre au 2 octobre 2025 à minuit (heure de Paris) via <https://concours.agriculture.gouv.fr/>

A noter que des nouvelles modalités concernant les inscriptions sont précisées dans une notice explicative en ligne dans la rubrique « INSCRIPTIONS » ; que les candidats sont invités à consulter avant de commencer leur démarche d'inscription.

La date limite de dépôt des pièces justificatives est fixée au 16 octobre 2025, dernier délai.

La date limite de téléversement de dossiers RAEP est fixée au 16 octobre 2025, dernier délai, dans l' espace candidat, sous format PDF de moins de 5Mo, sous le nommage nom-prénom sur le site : <https://concours.agriculture.gouv.fr/>

Le dossier de RAEP vierge ainsi que le guide d'aide au remplissage sont téléchargeables sur le site Internet <https://concours.agriculture.gouv.fr/>

Les candidats sont invités à consulter régulièrement leur espace candidat sur le site Internet <https://concours.agriculture.gouv.fr/> afin de suivre l'avancement de leur dossier (statut d'inscription, convocations, notifications de résultats...)

Date épreuve :

L'épreuve d'admission se déroulera à Paris à **partir du 12 novembre 2025**.

La liste des résultats d'admission sera publiée à **partir du 24 novembre 2025** sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>, rubrique « résultats des concours et examens ».

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Modalités de l'épreuve :

L'examen professionnel comporte une épreuve orale **unique d'une durée de trente minutes** consistant en un entretien avec le jury.

L'entretien débute par un **exposé de dix minutes** au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de RAEP n'est pas noté

Autres informations :

Formations :

- L'article L. 121-2 du code général de la fonction publique prévoit **que tous les agents**

. Le module de formation en ligne et en distanciel intitulé « Les fondamentaux de la laïcité » disponible en autoformation sur la plateforme MENTOR. Ce module est accessible via ce lien : <https://mentor.gouv.fr/catalog/369>

Vous devez donc faire cette formation. Nous vous conseillons de la réaliser avant de finaliser votre dossier RAEP, afin de la mentionner.

- Un examen, un concours se prépare, formations à consulter sur les sites :

<https://formco.agriculture.gouv.fr/>

<http://safire.fonction-publique.gouv.fr>.

[Lien catalogue mentor \(plateforme interministérielle de formation en ligne\)](#)

Se préparer :

- Il est essentiel de consulter les différents [rapports des jurys \(attendus et bilans\)](#), qui permettent d'appréhender les **attendus** et d'avoir une vue sur les écueils à éviter.
- Prenez l'habitude de consacrer un temps tous les jours pour vous **informer** sur les actualités de l'enseignement agricole, du ministère, de la fonction publique.....
- N'oubliez pas de consulter l'arrêté de composition du jury

JORF :

[Arrêté du 25 juillet 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant du ministère chargé de l'agriculture](#)

[Avis relatif à l'examen professionnel ouvert au titre de l'année 2026 pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant du ministère chargé de l'agriculture](#)

SG/SRH/SDDPRS/2025-504 Examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant du ministère chargé de l'agriculture, session 2026. Rectifiée le 04 septembre 2025